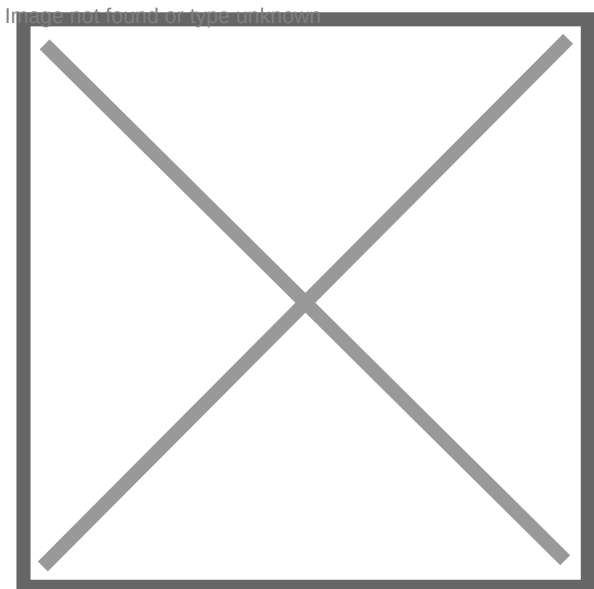




Qui a encaissé mon chèque ?

Par **nathalie**, le **26/09/2008** à **15:12**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir qui a encaissé un chèque. La banque m'a donné une copie recto mais refuse de me donner le verso. Je sais que j'ai mis le bon ordre mais je ne sais toujours pas qui a encaissé mon chèque. Il paraît que la loi interdit de transmettre les dos du chèque. Qu'en est-il ?
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008** à **17:41**

Bonjour,
comment ne pouvez vous pas connaître le bénéficiaire du chèque en obtenant le recto???
Le recto d'un chèque est la partie que vous remplissez et signez.
En effet sauf procédure pénale la copie verso du chèque ne peut vous être délivré afin de préserver les données confidentielles du tireur (notamment le nom de la banque titulaire de son compte)
Par conséquent en obtenant la copie recto du chèque vous connaissez le nom du tireur.
Restant à votre disposition.

Par **nathalie**, le **26/09/2008** à **18:01**

merci de votre réponse mais si le nom de la personne inscrite est Mme X et qu'une autre personne a encaissé ce chèque comment puis je le savoir ? Les coordonnées bancaires ne m'intéressent pas je veux juste le nom de la personne qui a encaissé le chèque et qui n'est pas Mme X. La banque n'a peut être pas vérifié.
merci

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008 à 18:19**

Bonjourrrnvous avez la preuve que Mme X est le bénéficiaire du chèque grâce à la copie du recto.rnrnPar conséquent si vous avez des problèmes avec Mme X.rnrnDemandez à Mme X de vous faire parvenir une lettre de mise en demeure (recommandée avec accusé de réception) vous énonçant son problème.rnrnvous pourrez alors demander à la banque de vous rendre des comptes en vous confirmant que le compte où a été déposé le chèque appartient bien à Mme X.rnrnLa banque se chargera de vérifier que Mme X était bien la bénéficiaire du chèque ou à défaut récupèrera la somme transférée.rnrnrnRestant à votre disposition.

Par **nathalie**, le **26/09/2008 à 21:59**

merci de votre réponseSi Mme x bien inscrite sur l'ordre du chèque n'est pas celle qui a encaissé la somme pourrais je connaître le nom de la personne qui a déposé le chèque.rnmerci

Par **Marion2**, le **26/09/2008 à 22:52**

Bonsoir nathalie,rnJ'avoue avoir du mal à vous comprendre. rnVous avez établi un chèque au nom d'une personne.rnPersonne hormis, celle que vous avez inscrite en tant que bénéficiaire ne peut percevoir le chèque.rnrnJe ne comprends pas non plus lorsque vous dites vouloir connaître le nom de la personne qui a déposé le chèque.rnN'importe quelle personne peut aller déposer un chèque dans la banque où le bénéficiaire a son compte...rnrnSi vous souhaitez avoir plus de renseignements, expliquez nous clairement ce qui vous préoccupe.rnCordialement

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008 à 22:58**

Bonjourrrnen effet expliquez nous clairement le problème ou à défaut nous ne pouvons vous donner de plus amples informations?

Par **nathalie**, le **27/09/2008 à 08:32**

Désolée pour mon manque de clarté et merci de vos réponses.rnMme x vient faire le ménage à la maison. Comme je suis absente quand elle vient je lui laisse le chèque correspondant à son salaire sur une table.rnEn rentrant de vacances elle me dit qu'elle n'a pas trouvé le chèque, jamais vu , jamais déposé à la banque et donc jamais encaissé.rnPourtant sur mon relevé bancaire ce chèque a bien été débité. Je revois Mme X et elle m'affirme à nouveau ne jamais avoir eu ce chèque entre les mains.rn Je vais à ma banque pour demandé une copie du chèque et j'ai bien un chèque avec pour ordre Mme X. Deux solutions ou Mme X ment ou

ce chèque a été volé chez moi ce qui est plus grave. Bref Je voudrais savoir, si ce n'est pas Mme X, qui a encaissé ce chèque pour que je puisse soit porté plainte pour vol, récupéré mon argent si le compte où a été crédité ce chèque n'est pas celui de Mme X. La banque aurait alors fait une faute n'ayant pas vérifié l'ordre du chèque.rnMa démarche est-elle bonne ou dois-je faire autrement?rnMerci

Par **citoyenalpha**, le 27/09/2008 à 09:10

Bonjourrnnavant de présumer une erreur de la banque il convient d'enddemander à Mme X une lettre manuscrite et signée témoignant du fait qu'elle n'a pas déposé le chèque n° XXXXXX sur son compte. Présenté lui la copie du chèque que vous a fourni la banque et votre relevé de compte où ce chèque est débité. Précisé qu'avec cette lettre vous porterez plainte auprès des services de police pour vol.rnrn[fluo]Si Mme X refuse de vous fournir cette lettre. [/fluo]rnrnVous ne pouvez que présumer que Mme X a bien tiré le chèque et que par conséquent vous n'avez pas à lui en remettre un autre. Votre confiance en Mme X ne peut qu'être perdue.rnrn[fluo]Si Mme X accepte de vous fournir son témoignage. [/fluo]rnrn2 possibilités rnrn[s]1°) erreur de la banque du tireur[/s]rnRendez vous à votre banque avec la copie du chèque et la lettre de Mme X. Demandez des explications à votre banquier. rnrnIl sera facile pour votre banque de vérifier qui est le tireur du chèque et à la banque du tireur de débiter le chèque du compte injustement crédité.rnrn[s]2°) pas d'erreur de la banque du tireur mais fraude sur le n° de compte:[/s]rnrnDéposez plainte pour vol contre X auprès des services de police (fournissez la lettre de Mme X la copie du chèque et la copie du relevé où le chèque est encaissé). rnrnIl faudra peu de temps à la police pour connaître l'identité du tireur et suivant les éléments recueillis de faire poursuivre les coupables si délit il y a eu.rnrnEtrange tout de même!! Le chèque était déposé sur votre table. Mais qui a accès à votre habitation en votre absence??rnRestant à votre disposition

Par **culto**, le 28/09/2008 à 02:39

En déposant un chèque à mon agence , j'ai oublié de mettre mon nom comme bénéficiaire mais aussi de garder l'exemplaire de bordereau remise de cheque. Deux belles erreurs!!! je précise que j'ai bien signé au dos.rnrnLe tireur a bien été débité mais mon compte toujours pas crédité.rnJ'ai bien peur qu'une personne peu scrupuleuse du circuit bancaire s'est proclamé bénéficiaire de ce chèque!rnrnJ'ai demandé au tireur de demander à sa banque une photocopie de ce chèque.rnrnQuels sont les démarches à suivre une fois récupérer la copie?rnrnEst ce que j'ai une chance de récupérer cette argent?rnrnmerci d'avance pour vos réponses.rnrnnicolas

Par **Patricia**, le 28/09/2008 à 18:44

Bonsoir,rnrnculto,rnrnSur un bordereau de remise de chèques, en plus du tireur, tiré, bénéficiaire,rnY FIGURE AUSSI le numéro de compte du bénéficiaire... du compte à créditer.rnrnNe pas l'avoir gardé est une chose, cette remise vous l'avez signée, donc donner ordre à votre banque de créditer CE compte.rnrnLe nom est une chose, est le numéro de

compte en est une autre.
Les banques ne fonctionnent qu'avec numéros de compte qui sont
l'identité de leurs clients.
Et heureusement, en cas d'homonyme...
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **29/09/2008** à **13:14**

Bonjour
contactez le tireur
expliquez lui la situation
demandez lui à ce qu'il vous fournisse la copie recto du chèque et une lettre attestant qu'il vous a remis ce chèque en paiement de...
demandez à votre banque la copie des bordereaux de remise de chèque
Avec le recto vous connaître l'identité du bénéficiaire et avec le bordereau vous aurez une preuve d'un dépôt de chèque de la même valeur et provenant de la même banque.
Prenez copie de votre relevé bancaire du mois
Prenez rendez vous avec le directeur d'agence et soumettez lui tous les documents en votre possession.
Demandez lui de vérifier le verso du chèque où votre signature est apposée et que par conséquent au vu de ces éléments il y a une forte suspicion d'un délit d'abus de confiance commis par un de ses employés.
Rendez vous au commissariat muni de tous les documents en votre possession peut obtenir et portez plainte contre X pour
vol
abus de confiance
Restant à votre disposition

Par **culto**, le **29/09/2008** à **17:37**

Ok dès que suis en possession de la copie et de la lettre tu tireur m'attestant ma bonne foi, je prends rendez vous avec ma banque.
merci beaucoup pour votre aide
nicolas

Par **angeprie**, le **17/04/2013** à **10:03**

Bonjour,
J'ai récemment payé mon médecin sans mettre d'ordre sur le chèque, or il se trouve qu'il a sur-tarifié la consultation. J'entame des démarches afin de récupérer mon dû et je souhaiterais apporter la preuve qu'il a encaissé mon chèque (il a été débité sur mon compte).
Comment obtenir le nom de la personne qui a encaissé mon chèque?
merci

Par **Lag0**, le **17/04/2013** à **12:05**

Bonjour,
Vous pouvez demander une photocopie recto du chèque à votre banque. Vous saurez ainsi quel ordre a été inscrit sur le chèque.
En revanche vous ne pourrez pas obtenir la photocopie verso qui est couverte par le secret bancaire (numéro du compte sur lequel le chèque a été déposé).

Par **Kyokun**, le **02/07/2013** à **23:35**

Bonjour,rnrnEs ce qu'une banque peut le dire si c'est bien les impôts qui ont encaissé un chèque?rnJe viens de recevoir un avis de non paiement d'une amende alors que sur mes relevés le chèque a bien été débité de mon compte.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Directeurdu34**, le **08/10/2013 à 16:58**

BonjourrnrnDes petits malins se sont amusés à me voler 3 chèques durant un centre de vacances (le quatrième est en opposition et ne sera pas débité). Ils ont bien entendu arraché les souches pour que je ne me rende compte de rien.rnLe chéquier est au nom de l'association qui m'employait mais c'est moi qui suis allé déposer plainte comme j'étais le signataire du chéquier.rnJe viens de recevoir la copie de deux des trois chèques (570€ et 823.99€ tout de même !). Je sais qui a encaissé le premier (un hôtel à Paris) mais le second a été encaissé par Darty. Comment puis-je savoir quel darty, dans quelle ville ? Car sur le recto, on voit juste "darty" mais ensuite une succession de chiffres et lettres, pas de ville. C'est un chèque rempli à la machine. A priori, il y a "94" dans les chiffres du début, est-ce que ça peut être le département (ça serait logique, mes animateurs venaient du 94...) ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **sosoattia**, le **20/11/2013 à 14:22**

bonjour j ai un gros probleme j ai encaissé un chèque sans mettre mon nom et derriere j ai bien mis mon numero de compte ainsi ma signaturernaprès une attente de 3 semaines ce cheque n a jamais été encaissé dans mon compte il s'avère que ce chèque a été débité par une personne x puisque j ai demandé à celui qui ma fait le chèque de demander à sa banque d avoir une copie de ce chèque rnsur la copie le dos ne correspond pas du tou ni à mon nom ni à ma signature donc je pense qui il y a eu une erreur au niveau du scann du chèque je sai pa koi faire j ai l impression que ma manque s enfoute rnaidez moi svprnmerci

Par **emma 3**, le **04/09/2014 à 14:33**

Autre casrnrnOn m'a volé 4 cheques.La banque m a fourni la photocopie de la face des cheques ils sont adressés a Mme D et Mr B; Hors les noms sont tellement courants que je ne peux appeler tout le monde pour investiguer.Comment avoir le n°du compte des bénéficiaires pour les identifier?

Par **moisse**, le **04/09/2014 à 20:26**

Bonsoir,rnVous êtes devenu policier(e) ??rnVous avez porté plainte pour le vol et effectué une opposition.rnSi les formules volées ont été utilisées, vous demandez à votre banque de respecter votre opposition et de vous recrediter des débits.rnVous pouvez pareillement aviser les forces de l'ordre, là où vous avez déposé plainte, que les formules ont été utilisées.rnMais de grâce ne vous avisez pas de chercher midi à 14 h; vous allez y laisser la santé et ne rien

obtenir.

Par **quennelle**, le **03/12/2014 à 13:15**

Bonjour,
Je suis en litige avec ma banque ..., suite a mon rachat de crédit par une autre banque, le chèque avec le montant dû a été envoyer a la 1er banque a l'ordre de celle ci.. donc pour l'instant tout va bien. Le problème est que ce chèque a été déposer sur mon compte, je n'ai pas eu de leurs nouvelle plusieurs années jusqu'à maintenant avec des frais, ficher au FCIP, pour prêt impayer. pouvez vous m'aider ? Merci

Par **Lag0**, le **03/12/2014 à 13:18**

Bonjour quennelle,
Et en "plusieurs années", vous ne vous êtes pas aperçue que votre propre compte avait été augmenté de ce que vous deviez en fait à la banque ???

Par **quennelle**, le **03/12/2014 à 13:30**

Bonjour Lag0
Comme j'avais vu mon conseiller avant, je lui avais stipuler que dès lors que le rachat serait effectuer il devait clôturer mon compte. Je ne recevais plus de courrier de leurs part donc pour moi le conseiller avait bien fait son travaille.

Par **moisse**, le **03/12/2014 à 16:58**

Bonsoir,
Je déduis de vos interventions réitérées que vous n'avez jamais reçu:
* de relance de votre banque quant au prêt non soldé et donc des échéances, des rappels...
* de relevé de compte de votre banque avec un gros chiffre en solde créditeur.
Pendant plusieurs années.
C'est simple, j'ai du mal à le croire sans plus d'explication.
En fait votre banque n'a pas clôturé ni le prêt ni le compte, s'est servie échéance après échéance sur le solde créditeur jusqu'à épuisement de celui-ci.
Et lorsque le crédit fut épuisé, on est entré dans la période contentieuse.

Par **quennelle**, le **03/12/2014 à 17:28**

Voilà c'est exactement sa votre fin de message à tout expliquer.
Le seul moment ou j'ai eu des nouvelles de leurs part ces quand mon solde était débiteur et que les prêt ne passer plus.
Ils se sont servi jusqu'à épuisement du solde.
Le chèque était à l'ordre de la banque pourtant ils l'ont déposer sur mon compte, est-ce normal? Je trouve sa surprenant surtout que j'en avais parler a mon ancien conseiller que j'allais racheter mon crédit par anticipation et dès lors qu'ils allaient recevoir ce chèque bah il devait clôturer mon compte.
Donner moi des

conseille SVP

Par **moisse**, le **03/12/2014** à **18:50**

Il ne vous reste plus qu'à prendre contact avec cet établissement.rnMais on ne rachète pas un prêt sans aviser le prêteur d'origine afin que celui-ci établisse un arrêté et surtout indique les frais de rachat qui ne sont jamais nuls.rnSi vous avez agit ainsi, il n'y a aucune raison que la situation ne s'arrange pas. rnMais tout de même j'ai toujours bien du mal à croire que vous n'avez jamais reçu aucun document, que ce soit des relevés de situation du prêt comme des relevés de votre compte courant.

Par **quennelle**, le **03/12/2014** à **23:10**

Je suis aller à plusieurs reprise rien y fait, maintenant le dossier a été envoyer à une société de recouvrement. Je leurs ai expliquer la situation et ils non pas de réponse à me donner. Est il normal que le chèque à l'ordre de la banque a était déposer sur mon ancien compte?

Par **Lag0**, le **04/12/2014** à **08:37**

[citation] j'en avais parler a mon ancien conseiller que j'allais racheter mon crédit par anticipation et dés lors qu'ils allaient recevoir ce chèque bah il devait clôturer mon compte. [/citation]rnVous voulez dire que ceci n'a fait l'objet que d'une conversation entre deux portes ??? Ce n'est pas comme cela que ça se fait, il y a des documents à établir et à signer !!!rnJ'ai vraiment du mal à comprendre...rnEt tout comme moisse, je doute qu'en plusieurs années, vous n'ayez reçu ni relevés de comptes, ni état de ce prêt, de la part de la banque. Ou alors, vous avez changé d'adresse sans la communiquer à la banque ?

Par **quennelle**, le **04/12/2014** à **09:57**

bah écouter je ne suis pas banquier, je ne connais pas leurs procéder. Je n'ai pas changer d'adresse la preuve ils m'ont envoyer des courriers le jour où mon compte a été mis à nu. vous n'avez pas répondu à ma question, ont-ils le droit de déposer un chèque sur mon compte alors que l'ordre n'était à mon nom??????????

Par **moisse**, le **04/12/2014** à **18:31**

Bonsoir,rnA priori non, mais encore faut-il savoir comment la banque a pu vous identifier lors de la remise.rnUn bordereau est rempli et il faut bien que l'endos soit renseigné.

Par **tantine**, le **20/01/2016 à 14:34**

Bonjour,rnrnJ'ai fait plusieurs chèques(20.000euros)à un médecin ces chèques où je n'avais pas mis l'ordre ont été utilisé pour acheter des meubles, pour une agence de voyage etc... quel droit a-t'il de faire cela.rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **20/01/2016 à 14:59**

bonjour,rnla mention du bénéficiaire sur un chèque bancaire n'est pas une mention obligatoire.rndonc à ma connaissance, celui à qui vous avez remis vos chèques pouvait mettre le bénéficiaire de son choix.rnun chèque c'est comme de l'argent liquide et peut circuler comme un billet de banque.rnmême si la mention du bénéficiaire n'est pas obligatoire, il est toujours conseillé que l'émetteur du chèque mentionne un nom de bénéficiaire.rncela évite de se poser des questions ensuite.rnsalutations

Par **fleur75**, le **26/05/2016 à 09:38**

Bonjour,rnNous sommes en litige avec notre assurance voiture qui nous soutient ne pas avoir reçu le chèque d'ouverture de dossier (108 €), ors mon compagnon l'avait émis dans l'agence et la secrétaire avait mis l'ordre ... ils refuse de nous donner la vignette à apposer au pare-brise, mais continue de nous prélever tous les mois les mensualités pour la voiture !! Ont-ils le droit ? rncdt

Par **jos38**, le **26/05/2016 à 10:30**

bonjour. mais est-ce que ce chèque a été débité de votre compte? si non, faites opposition et refaites en un à l'assurance. si oui, montrez votre relevé de compte à l'agence pour prouver votre bonne foi

Par **fleur75**, le **08/06/2016 à 12:25**

Oui, le chèque a été débité sur le compte de mon compagnon, mais ils n'en auraient aucunes traces ...

Par **Jenny_974**, le **30/01/2017 à 08:35**

Bonjour, rnJ'ai besoin de votre aide...rnJ'ai travaillé pendant trois mois en tant qu'agente d'entretien dans un hôtel,rnle mois d'Octobre j'ai eu en main propre mon salairernen chèque,

je suis allée le déposer dans une enveloppe à la banque dans la boîte, signé à mon nom avec mon numéro de compte bancaire personnel, je n'ai jamais eu ce chèque sur mon compte...rnJe l'ai déposé le 4 novembre, mon compte à été clôturé le 30 octobre, le chèque à été crédité le 7 novembre... comment retrouver mon chèque????rnJe vous remercie d'avance..